

Annexe 1 : RENTREE SCOLAIRE 2025

Note DIMOPE/GC/MC/2024-10

Éléments de barème applicables pour la sélection des candidatures à un CFP

Groupe	Libellé	Points	Observations
Tous groupes	Reliquat : nombre de mois restants d'un congé de formation attribué précédemment.	Prioritaire : 100 points.	Demande au titre du même projet de formation, reliquat d'un congé datant de moins de 4 ans. Années prises en compte : 2021-2022-2023-2024.
	Ancienneté générale de service	1 point par année complète + 1/12 point par mois complet + 1/360 par jour.	AGS arrêtée au 31/08/2024
	Personnels en situation de handicap	Prioritaire : 10 points.	Fournir impérativement l'attestation de RQTH ou équivalent.
Groupe A Projets d'évolution professionnelle, projets personnels de mobilité interne ou externe y compris les préparations aux concours d'autres filières ou d'autres administrations	Cohérence du projet	Projet abouti prêt à être mis en œuvre : 20 points. Projet cohérent en cours de construction : 10 points.	Seuls les agents ayant bénéficié d'un entretien avec un conseiller RH de proximité pourront se voir attribuer ces points sur décision de la commission d'examen des dossiers.
Groupe B Préparation d'un concours	Ancienneté de la demande	2 points par an à partir de la deuxième demande consécutive dans la limite de 8 points.	La demande doit être formulée de façon consécutive, au titre du même projet professionnel au cours des 4 dernières années. Années prises en compte : 2021-2022-2023-2024.
	Expérience du concours	Admissible depuis moins de 4 ans : 2 points par admissibilité dans la limite de 8 points.	Le concours de l'année au titre de laquelle est demandé le congé ne sera pas pris en compte (ex : concours passé en 2025 pour un congé en 2025-2026). Les candidats devront impérativement fournir les relevés de notes ou les attestations de présence aux épreuves. Les expériences du concours doivent concerner le même concours. Années prises en compte : 2021-2022-2023-2024.
		Présenté au concours sans admissibilité depuis moins de 4 ans : 1 point par présentation dans la limite de 4 points.	
		Jamais présentés au concours ou présentés depuis plus de 4 ans : 0 point.	
Statut du candidat	Agent non-titulaire : 10 points.		

Groupe C Soutenance de thèse	Avancement et contraintes de la thèse	Soutenance prévue au cours de l'année scolaire : 15 points. Thèse nécessitant des déplacements à l'étranger incompatibles avec le service : 10 points.	La date de soutenance ou l'obligation de déplacement devront être attestées par une lettre du directeur de thèse.
---	--	--	--